



# Commune de Gamsheim

MAIRIE DE GAMBSHEIM - 18 route du Rhin – 67760 GAMBSHEIM  
☎ 03 88 59 79 59 – Fax 03 88 59 79 60 - ✉ [mairie@mairie-gamsheim.fr](mailto:mairie@mairie-gamsheim.fr)

Le 25 juin 2019

## INFORMATION aux habitants de la commune de GAMBSHEIM PLAN CANICULE / PLAN GRAND FROID

Les communes sont partenaires des préfets de département, qui ont à mettre en œuvre le Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU) prévu par l'article L 116-3 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF) qui doit être déclenché, **en cas de canicule ou de en cas de grand froid.**

Dans ce cadre la commune de Gamsheim vous informe que conformément aux articles L 121-6-1 et R 121-2 à R 121-12 du CASF, un **registre nominatif** est à votre disposition, en mairie.

Ce registre est exclusivement limité à la mise en œuvre du PAU.

L'inscription sur ce registre est facultative et peut se faire à tout moment, soit par la personne concernée soit par son représentant.

L'inscription peut se faire soit :

- par courrier à l'adresse suivante :  
Mairie de Gamsheim – 18 route du Rhin – 67760 GAMBSHEIM
- par mail à l'adresse suivante : [mairie@mairie-gamsheim.fr](mailto:mairie@mairie-gamsheim.fr)
- par téléphone : 03 88 59 79 59

Dans le cas où la demande émane d'un tiers, elle doit obligatoirement être effectuée par écrit.

Un accusé de réception sera envoyé, dans un délai de 8 jours, à la personne ayant demandée à être inscrite sur ledit registre ou à son représentant légal. La radiation de ce registre pourra se faire à tout moment sur simple demande.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune assure la confidentialité des informations collectées et leur transmission au Préfet du Département en cas de déclenchement du PAU.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.



Le Maire

Hubert HOFFMANN